

M. Pouliot demande:

1. A combien se sont élevés les frais de chaque témoin, qui a déposé à chacune des séances du comité du Sénat relativement au projet de loi (bill A), émanant du Sénat, du 10 novembre 1932 au 16 février 1933?

2. Quel est le montant total des autres frais qu'a acquittés ce comité au sujet dudit bill?

A la séance du 17 mars 1933, monsieur l'Orateur a rendu sa décision ainsi qu'il suit: "C'est là une question qui concerne le Sénat et non pas la Chambre des communes. La question est irrégulière." J'ai alors écrit au ministre des Chemins de fer et des Canaux. Ma lettre est datée du 20 mars et est ainsi conçue:

Hon. Dr R. J. Manion,
Ministre des Chemins de fer et des Canaux,
Ottawa, Ont.

Cher docteur Manion,—Vendredi dernier, j'ai fait parvenir au greffier adjoint de la Chambre des communes les questions suivantes:

Et je donne le texte des questions dont j'ai parlé tout à l'heure. Et j'ai ajouté:

Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes m'a répondu ainsi qu'il suit par écrit: "C'est là une question qui concerne le Sénat et non pas la Chambre des communes. La question est irrégulière." Voulez-vous avoir l'obligeance de me fournir ces renseignements? Avec tous mes remerciements.

Votre tout dévoué,
Jean-François Pouliot.

Voici la réponse que j'ai reçue du ministre:

Bureau du ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Ottawa, Can., 22 mars 1933.

Cher monsieur Pouliot,

Je vous sais gré de votre lettre du 20 mars et de votre demande de renseignements concernant les frais supportés par le comité du Sénat qui a étudié le bill A.

Ainsi que l'Orateur de la Chambre des communes vous l'a déjà conseillé, ces demandes de renseignements devraient être adressées aux fonctionnaires du Sénat, qui sont sans doute en mesure de vous procurer toutes les informations désirées.

Votre tout dévoué,
R. J. Manion.

Cette lettre est adressée à Jean-François Pouliot, J'écrivis alors à l'honorable Arthur Meighen, le leader du Gouvernement au Sénat. Voici le texte de cette lettre:

Ottawa, 23 mars 1933.

A l'hon. Arthur Meighen,
Chef du Gouvernement au Sénat,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur Meighen,—Vous trouverez inclus la copie d'une lettre à l'honorable docteur Manion, portant la date du 20 mars, ainsi qu'une copie de sa réponse en date du 22 mars.

Auriez-vous l'obligeance de communiquer avec les fonctionnaires du Sénat, afin que les renseignements demandés me soient transmis le plus tôt possible.

Avec mes remerciements.

Votre tout dévoué,
Jean-François Pouliot.

Un peu plus tard, j'ai également adressé la lettre suivante au très honorable M. Meighen:

Ottawa, 25 mars 1933.

Au très hon. Arthur Meighen,
Chef du Gouvernement au Sénat,

Cher monsieur Meighen,—Vous m'obligeriez grandement si vous vouliez bien répondre à ma lettre du 23 mars aussitôt que vous pourrez le faire.

A vous sincèrement,
Jean-François Pouliot.

Et voici la réponse du très honorable Arthur Meighen:

Sénat, Canada.
Ottawa, 28 mars 1933.

Cher monsieur Pouliot,

A mon retour à Ottawa, aujourd'hui, je trouve vos lettres du 23 et du 25 courant. Si je comprends bien la procédure à suivre, il faudrait que vous proposiez à la Chambre des communes qu'un message soit envoyé au Sénat demandant les renseignements que vous désirez.

Si le Sénat reçoit un message de cette nature, je verrai à ce que l'on s'en occupe sans délai.

Votre tout dévoué,
Arthur Meighen.

Cette lettre était adressée à J.-F. Pouliot, écrivain, député. Or, il m'a été impossible de faire adresser pareil message au Sénat par la Chambre des communes. Je n'aurais donc pas pu avoir ces renseignements pour aujourd'hui alors que les articles du bill sont examinés par la Chambre siégeant en comité général, si mon bon ami le sénateur Horsey, n'avait joué le rôle du bon samaritain, puisqu'il a consenti à poser les questions suivantes au Sénat:

Demandes de renseignements concernant le bill du National-Canadien et du Pacifique-Canadien.—Frais de témoins.

L'hon. M. Horsey demande:

Si oui ou non des frais ont été supportés par le Gouvernement pour le paiement des dépenses des témoins qui ont comparu devant le comité des chemins de fer du Sénat au sujet du bill A; et si oui, quel a été le montant total payé de ce chef?

Le très hon. M. Meighen: Nous n'avons rien dépensé pour les témoins.

Notez bien, monsieur le président, cette réponse est de la plus haute importance, car elle jette de la lumière sur toute l'affaire. Je le répète:

Le très hon. M. Meighen: Nous n'avons rien dépensé pour payer les témoins.

Cette demande et la réponse se trouvent à la page 445 du compte rendu officiel du Sénat. Je proteste vivement, monsieur le président, contre l'examen du bill par le comité général de la Chambre, de même que j'ai protesté lors de la 2^e lecture. Aucun député ne saurait en arriver à une décision éclairée ou se faire une opinion motivée sur des faits qu'il ignore. Il est vrai que, dit le ministre, les commissaires ont parcouru le pays d'un océan à l'autre et ont recueilli toute une masse de dépositions, dont ils sont satisfaits. Le bill, lorsqu'il a été déposé au Sénat